Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Version : V01

Numéro de dossier : ESIDBSL2_290019515T_0023_20260206_DAT
Norme employée : AFNOR NF X46-020 (Version d'août 2017)
Date du repérage : 16/03/2026
Heure d'arrivée : 10 h 30
Date émission : 20/03/2026
Référence Client : **1407167279**

Objet de la mission : La présente mission concerne le repérage amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, conformément à l'arrêté du 16 juillet 2019. L'objet de la mission est le repérage des matériaux du bâti contenant de l'amiante, en vue de la prévention du risque amiante sur la santé des travailleurs. L'objet de ce rapport n'est pas d'optimiser les coûts de chantier, de désamiantage éventuel, d'interventions en sous-section 3 ou 4, ni de permettre le chiffrage d'une opération de travaux. La responsabilité de la société ne saurait être recherchée dans le cadre d'une telle utilisation du présent rapport.

Note : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **BASE NAVALE DE BREST**
CHATEAU D'EAU
G2D: 290019515T0023
29200 BREST

Référence cadastrale : **Non communiquée**
Périmètre de repérage :
Ensemble du bâtiment

Propriétaire

Nom : **M. SID ATLANTIQUE**
Adresse : **BASE NAVALE DE BREST**
29200 BREST

Donneur d'ordre

Qualité du donneur d'ordre (*Sur déclaration de l'intéressé)* :
Autre
Nom : **M. KERMARREC**
Adresse : **SID ATLANTIQUE**
29200 BREST

Programme de travaux : Voir détail en page 3 du rapport

Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Groupe**
Adresse : **4, allée Pierre-Gilles de Gennes**
33700 MERIGNAC

Numéro SIRET : **840 795 348 00027**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité :
7627751904 / 01/07/2026

Opérateur(s) et signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	LE BESCONT Etienne	Diagnostiqueur	I.Cert	Obtention : 03/03/2020 Échéance : 02/03/2027 N° de certification : CPDI4811
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport	LE BESCONT Etienne	Diagnostiqueur	I.Cert	Obtention : 03/03/2020 Échéance : 02/03/2027 N° de certification : CPDI4811

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Sommaire

A. Conditions de réalisation du repérage 2
B. Laboratoires ayant effectué des analyses 2
C. Conclusions du rapport 4
D. Résultats détaillés du repérage 5
D.1. Listes des locaux visités 5
D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante 6
D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse 7
D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante 8
D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante 8
D.6. Zones non visitées 9
E. Annexes au rapport 10
E.1. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements 10
E.2. Planches de repérage 12
E.3. Résultats d'analyses 16

A. Conditions de réalisation du repérage

Date du repérage : **16/03/2026**
Type de bâtiment : **CHETEAU D'EAU**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : Le donneur d'ordre

Procédures de prélèvements utilisés :

Conformément à la norme NF X 46-020, seront appliquées les conditions de prélèvement des matériaux définis dans l'annexe C de la norme.

Programme de repérage :

Le programme de repérage est défini par l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'août 2017 et l'annexe I de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Documentation demandée :

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Constatations diverses :

Néant

Ecart par rapport à la norme :

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'août 2017.

Ecarts par rapport aux conditions de prélèvement :

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

B. Laboratoires ayant effectué des analyses

Nom	Adresse	Acc. Cofrac ou équivalent
EUROFINS	Parc de la Lormandiere Rue Maryse Bastie Batiment C Campus de Ker Lann - 35170 BRUZ	1-6491

Programme de travaux

Inspection structurelle.

C. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n’a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

D. Résultats détaillés du repérage

D.1. Listes des locaux visités

- RDC - Salle des vannes
- RDC - Cuve
- RDC - Accés cuve bas
- RDC - Façade
- RDC - Accés cuve haut
- RDC - Toiture

D.2. Listes des matériaux et produits contenant de l'amiante

(1) : Dans le cas d'un matériau multicouches (séparées par un « + »), la présence d'un « (A) » ou « (a) » indique la ou les couche(s) contenant de l'amiante

Localisation	Description du matériau(1)	Conclusion
Néant	-	-

D.3. Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Description du matériau
RDC - Toiture	Identifiant : ZPSO-0001 (P0001; P0002) Description : Bande bitumineuse avec surcouche aluminium
RDC - Toiture	Identifiant : ZPSO-0002 (P0003) Description : Joint de plaques métal
RDC - Toiture	Identifiant : ZPSO-0003 (P0004) Description : Joint de plaques métal
RDC - Toiture	Identifiant : ZPSO-0004 (P0005) Description : Enduit des acrotères
RDC - Toiture	Identifiant : ZPSO-0005 (P0006) Description : béton + résine
RDC - Toiture	Identifiant : ZPSO-0006 (P0007) Description : Joint de plaques de point d'ancrage
RDC - Cuve	Identifiant : ZPSO-0007 (P0008) Description : Béton + résine
RDC - Cuve	Identifiant : ZPSO-0008 (P0009) Description : Béton + résine
RDC - Cuve	Identifiant : ZPSO-0009 (P0010) Description : Enduit plâtre + colle
RDC - Accés cuve haut	Identifiant : ZPSO-0010 (P0011; P0012) Description : Béton + peinture noire
RDC - Accés cuve haut	Identifiant : ZPSO-0011 (P0013) Description : Béton tunnel accès cave
RDC - Accés cuve haut	Identifiant : ZPSO-0012 (P0014) Description : Enduit ciment échelle
RDC - Salle des vannes; RDC - Accés cuve bas	Identifiant : ZPSO-0013 (P0015; P0017) Description : Enduit ciment mural
RDC - Accés cuve bas	Identifiant : ZPSO-0014 (P0016) Description : Joint serrage conduit
RDC - Façade	Identifiant : ZPSO-0015 (P0018; P0019) Description : Enduit de façade
RDC - Accés cuve haut	Identifiant : ZPSO-0016 (P0020) Description : Joints d'étanchéité fenêtres

D.4. Listes des matériaux et produits reconnus visuellement ne contenant pas d'amiante

Localisation	Description du matériau
Néant	-

D.5. Listes des matériaux pour lesquels il n'a pas été possible de conclure à la présence ou absence d'amiante

Localisation	Description du matériau	Justification de non prélèvement
Néant	-	-

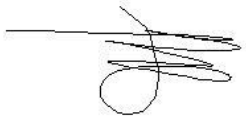
D.6. Zones non visitées

Liste des locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Justification
Néant	-	-

Nota : Il est rappelé aux propriétaires d'immeubles d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, l'obligation de conserver le présent rapport ou pré-rapport le cas échéant, et de le transmettre à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Fait à **BREST**, le **20/03/2026**
Par : **LE BESCONT Etienne**



Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **I.Cert** - **Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K - 35760 SAINT GREGOIRE**

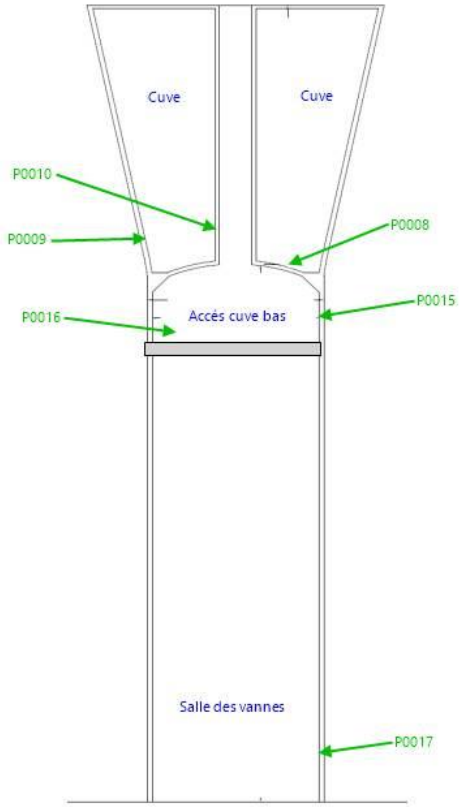
E. Annexes au rapport

E.1. Fiche d'identification et de cotation des prélèvements

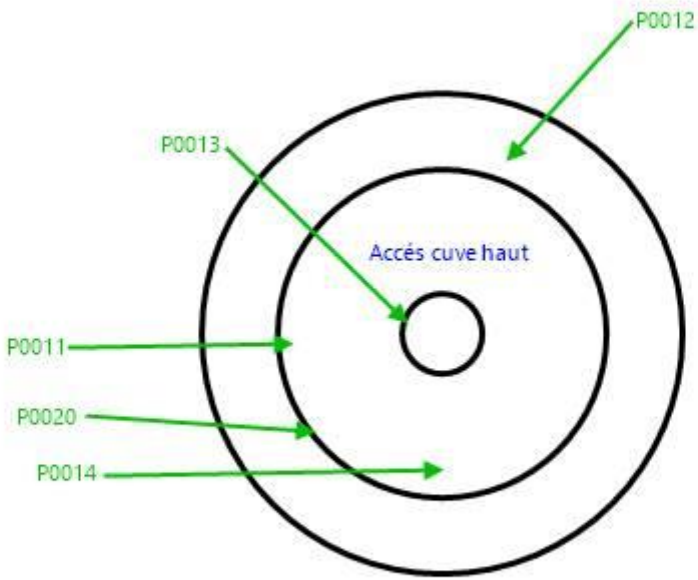
Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement	Photo
P0001	Bande bitumineuse avec surcouche aluminium	RDC - Toiture	
P0002	Bande bitumineuse avec surcouche aluminium	RDC - Toiture	
P0003	Joint de plaques métal	RDC - Toiture	
P0004	Joint de plaques métal	RDC - Toiture	
P0005	Enduit des acrotères	RDC - Toiture	
P0006	béton + résine	RDC - Toiture	
P0007	Joint de plaques de point d'ancrage	RDC - Toiture	
P0008	Béton + résine	RDC - Cuve	

Identifiant du prélèvement	Description du matériau	Localisation du prélèvement	Photo
P0009	Béton + résine	RDC - Cuve	
P0010	Enduit plâtre + colle	RDC - Cuve	
P0011	Béton + peinture noire	RDC - Accés cuve haut	
P0012	Béton + peinture noire	RDC - Accés cuve haut	
P0013	Béton tunnel accès cave	RDC - Accés cuve haut	
P0014	Enduit ciment échelle	RDC - Accés cuve haut	
P0015	Enduit ciment mural	RDC - Accés cuve bas	
P0016	Joint serrage conduit	RDC - Accés cuve bas	
P0017	Enduit ciment mural	RDC - Salle des vannes	
P0018	Enduit de façade	RDC - Façade	
P0019	Enduit de façade	RDC - Façade	
P0020	Joints d'étanchéité fenêtres	RDC - Accés cuve haut	

E.2. Planches de repérage

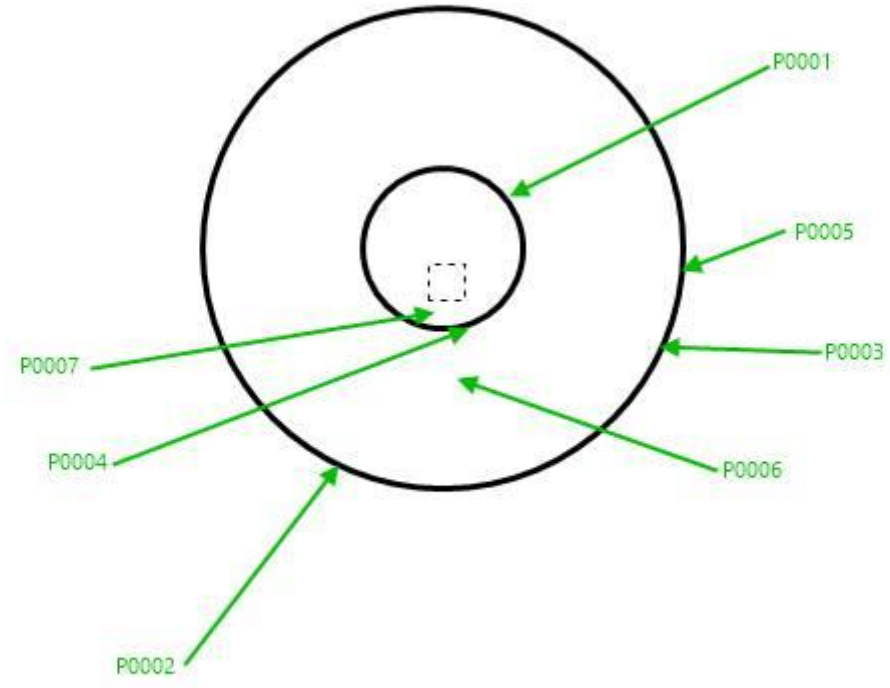


Annexe au rapport : **ESIDBSL2_290019515T_0023_20260206_DAT**						Croquis 1 / 4	PXXX - MXXX : Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant	
Propriétaire :	M. SID ATLANTIQUE BASE NAVALE DE BREST 29200 BREST	Bien :	BASE NAVALE DE BREST CHATEAU D'EAU G2D: 290019515T0023 29200 BREST	Etabli par : Société : Le :	LE BESCONT Etienne AED Groupe 20/03/2026	Version : du :	V01 20/03/2026	PXXX : Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse MXXX : Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Accés cuve haut

Annexe au rapport : **ESIDBSL2_290019515T_0023_20260206_DAT**						Croquis 2 / 4	PXXX - MXXX : Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant	
Propriétaire :	M. SID ATLANTIQUE BASE NAVALE DE BREST 29200 BREST	Bien :	BASE NAVALE DE BREST CHATEAU D'EAU G2D: 290019515T0023 29200 BREST	Etabli par : Société : Le :	LE BESCONT Etienne AED Groupe 20/03/2026	Version : du :	V01 20/03/2026	PXXX : Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse MXXX : Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)

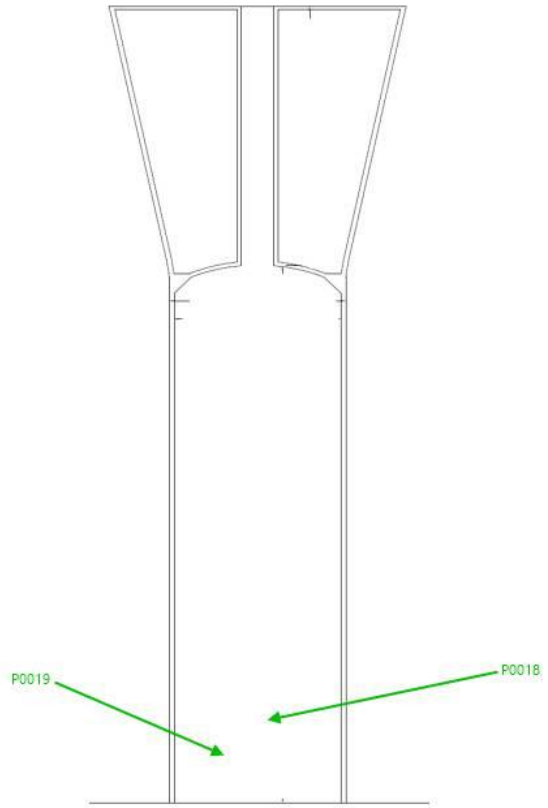


Toiture

Annexe au rapport : **ESIDBSL2_290019515T_0023_20260206_DAT** — Croquis 3 / 4

Propriétaire :	M. SID ATLANTIQUE BASE NAVALE DE BREST 29200 BREST	Bien :	BASE NAVALE DE BREST CHATEAU D'EAU G2D: 290019515T0023 29200 BREST	Etabli par : Société : Le :	LE BESCONT Etienne AED Groupe 20/03/2026	Version : du :	V01 20/03/2026

PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)



Annexe au rapport : **ESIDBSL2_290019515T_0023_20260206_DAT** — Croquis 4 / 4

Propriétaire :	M. SID ATLANTIQUE BASE NAVALE DE BREST 29200 BREST	Bien :	BASE NAVALE DE BREST CHATEAU D'EAU G2D: 290019515T0023 29200 BREST	Etabli par : Société : Le :	LE BESCONT Etienne AED Groupe 20/03/2026	Version : du :	V01 20/03/2026

PXXX - MXXX	Prélèvement présentant de l'amiante à l'analyse et matériau correspondant
PXXX	Prélèvement ne présentant pas d'amiante à l'analyse
MXXX	Matériau contenant de l'amiante (sur décision de l'opérateur)

E.3. Résultats d'analyses

Eurofins Eichrom Amiante SAS

SARL AED EXPERTISES
Etienne LE BESCONT
310 Rue des Fougères
35700 RENNES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-SE-012308-01 | Date d'émission de rapport : 19/03/2026 21:29 | Page1/6
Dossier N° : 26SE007197 | Date de réception : 18/03/2026 | Date d'analyse : 19/03/2026
Référence dossier Client:Dossier: ESIDBSL2_290019515T_0023_20260206_DAT

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	P0001 - Toitures et etancheite - Revetements et colles - Bande bitumineuse avec surcouche aluminium - RDC - Toiture	Matériau semi-dur (bitumineux) (fibreux) (noir) ; matériau de type aluminium (gris) (brillant)	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
002 (1)	P0002 - Toitures et etancheite - Revetements et colles - Bande bitumineuse avec surcouche aluminium - RDC - Toiture	Matériau semi-dur (bitumineux) (fibreux) (noir) ; matériau de type aluminium (gris) (brillant)	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
003 (2)	P0003 - Facades - Joints - Joint de plaques metal - RDC - Toiture	Matériau souple de type joint (noir)	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
004 (2)	P0004 - Facades - Joints d'assemblage - Joint de plaques metal - RDC - Toiture					

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-SE-012308-01 | Date d'émission de rapport : 19/03/2026 21:29 | Page2/6
Dossier N° : 26SE007197 | Date de réception : 18/03/2026 | Date d'analyse : 19/03/2026
Référence dossier Client:Dossier: ESIDBSL2_290019515T_0023_20260206_DAT

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
		Matériau souple de type joint (transparent) ; matériau (gris) en traces	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
005	P0005 - Facades - Enduits - Enduit des acroteres - RDC - Toiture	Matériau semi-dur de type enduit (cémenteux) (gris)	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
006 (3)	P0006 - Plafonds - Maconnerie - beton + resine - RDC - Toiture	Matériau souple de type joint (blanc) + (gris)	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
007 (2)	P0007 - Facades - Joints d'assemblage - Joint de plaques de point d'ancrage - RDC - Toiture	Matériau semi-dur de type joint (cémenteux) (gris)	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
008 (2)	P0008 - Planchers - Dalle - Beton + resine - RDC - Cuve	Matériau dur de type béton (gris) ; matériau dur de type résine (beige) en traces	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/nucleaire
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N° 1-6491
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-SE-012308-01 | Date d'émission de rapport : 19/03/2026 21:29 | Page3/6
Dossier N° : 26SE007197 | Date de réception : 18/03/2026 | Date d'analyse : 19/03/2026
Référence dossier Client:Dossier: ESIDBSL2_290019515T_0023_20260206_DAT

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
009 (2)	P0009 - Murs et cloisons - Maconnerie - Beton + resine - RDC - Cuve	Matériau dur de type béton (gris) ; matériau dur de type résine (beige) en traces	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
010 (2)	P0010 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit platre + colle - RDC - Cuve	Matériau semi-dur de type enduit (marron) ; matériau de type colle (gris) en traces	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
011	P0011 - Plafonds - Maconnerie - Beton + peinture noire - RDC - Acces cuve haut	Matériau dur de type béton (gris) ; matériau de type peinture (noir)	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
012 (2)	P0012 - Plafonds - Maconnerie - Beton + peinture noire - RDC - Acces cuve haut	Matériau dur de type béton (gris) ; matériau de type peinture (noir) en traces	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
013 (2)	P0013 - Murs et cloisons - Maconnerie - Beton tunnel acces cave - RDC - Acces cuve haut	Matériau dur de type béton (gris)	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/nucleaire
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N° 1-6491
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-SE-012308-01 | Date d'émission de rapport : 19/03/2026 21:29 | Page4/6
Dossier N° : 26SE007197 | Date de réception : 18/03/2026 | Date d'analyse : 19/03/2026
Référence dossier Client:Dossier: ESIDBSL2_290019515T_0023_20260206_DAT

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
014 (2)	P0014 - Planchers - Dalle - Enduit ciment echelle - RDC - Acces cuve haut	Matériau semi-dur de type enduit (cémenteux) (gris) (foncé)	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
015 (2)	P0015 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit ciment mural - RDC - Acces cuve haut	Matériau semi-dur de type enduit (cémenteux) (gris)	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
016	P0016 - Conduit - Conduit - Joint serrage conduit - RDC - Acces cuve haut	Matériau souple de type joint (noir)	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
017 (2)	P0017 - Murs et cloisons - Enduits projetes - Enduit ciment mural - RDC - Acces cuve haut	Matériau semi-dur de type enduit (cémenteux) (gris)	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
018	P0018 - Facades - Enduits - Enduit de facade - RDC - Facade	Matériau semi-dur de type enduit (cémenteux) (gris) + (beige) ; matériau (marron)	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/nucleaire
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N° 1-6491
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-SE-012308-01 | Date d'émission de rapport : 19/03/2026 21:29 | Page5/6
Dossier N° : 26SE007197 | Date de réception : 18/03/2026 | Date d'analyse : 19/03/2026
Référence dossier Client:Dossier: ESIDBSL2_290019515T_0023_20260206_DAT

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
019 (2)	P0019 - Facades - Enduits - Enduit de facade - RDC - Facade	Matériau semi-dur de type enduit (blanc) + (gris)	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *
020	P0020 - Chassis de fenetre - Mastics et joints - Joints d'etancheite fenetres - RDC - Acces cuve haut	Matériau souple de type joint (blanc)	**MET** * / S3PF	1 / 1 *	Calcination et attaque chimique et mécanique (méthode interne de traitement) *	Fibres d'amiante non détectées *

Observation(s) échantillon(s)
(1) Le matériau de type aluminium est un matériau qui, par nature, ne contient pas d'amiante.
(2) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.
(3) Description client non-cohérente avec l'échantillon physiquement présent.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

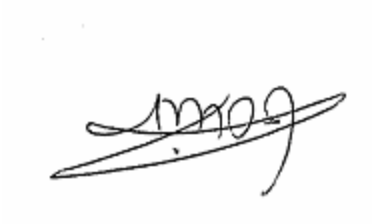
Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/nucleaire
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N° 1-6491
Portée disponible sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-SE-012308-01 | Date d'émission de rapport : 19/03/2026 21:29 | Page6/6
Dossier N° : 26SE007197 | Date de réception : 18/03/2026 | Date d'analyse : 19/03/2026
Référence dossier Client:Dossier: ESIDBSL2_290019515T_0023_20260206_DAT

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.
NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)" ; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."
NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10),), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).
NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Tifenn GOUIN
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Eichrom Amiante SAS
Rue Maryse Bastie, Campus de Ker Lann ,Parc de Lormandière
35170 BRUZ, FRANCE
Tél: +33388916531: +33 2 23 50 13 80 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/nucleaire
S.A.S. au capital de 426 000 € - SIRET 831 060 470 00018 APE 7120B TVA FR25 831 060 470

ACCREDITATION N° 1-6491
Portée disponible sur www.cofrac.fr

Certificat de compétences
Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI4811 Version 010

Je soussigné, Pierre-François TRILLAT, Responsable activités certifications d'I.Cert, atteste que :

Monsieur LE BESCONT Etienne

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1) Date d'effet : 03/03/2020 - Date d'expiration : 02/03/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1) Date d'effet : 03/03/2020 - Date d'expiration : 02/03/2027
Audit Energétique	Audit Energétique (2) Date d'effet : 14/11/2025 - Date d'expiration : 18/01/2028
DPE tous types de bâtiments	Diagnostic de performance énergétique avec mention : DPE tout type de bâtiment (3) Date d'effet : 19/01/2021 - Date d'expiration : 18/01/2028
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel (3) Date d'effet : 19/01/2021 - Date d'expiration : 18/01/2028
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique (1) Date d'effet : 26/03/2024 - Date d'expiration : 25/03/2031
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz (1) Date d'effet : 26/03/2024 - Date d'expiration : 25/03/2031
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb (1) Date d'effet : 13/11/2023 - Date d'expiration : 12/11/2030

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse https://www.icert.fr/liste-des-certifies/
Valide à partir du 14/11/2025.

Pierre-François TRILLAT
Responsable activités certifications d'I.Cert

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification
(2) Décret no 2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation
(3) Arrêté du 20 juillet 2023 modifié définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification

I.Cert Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N° 4-0522 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Votre Assurance

▸ RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

SAS AED GROUPE
4 ALLEE PIERRE GILLES DE GENNES
33700 MERIGNAC FR

AGENT

EI- DE LA CHAPELLE, STONESTREET
18 GALERIE MARCHANDE
33370 TRESSES
Tél : 0557341313
Fax : 05 57 34 06 62
Email : AGENCE.LCSTRESSES@AXA.FR
Portefeuille : 0033074244

Vos références :

Contrat n° 7627751904
Client n° 3425563404

AXA France IARD, atteste que :

SAS AED GROUPE
4 ALLEE PIERRE GILLES DE GENNES
33700 MERIGNAC

Ainsi que :

AED EXPERTISES
4 Allée Pierre Gilles de Gennes
33700 MERIGNAC

AED SERVICES
4 Allée Pierre Gilles de Gennes
33700 MERIGNAC

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 7627751904** ayant pris effet le **01/07/2024** garantissant sa responsabilité civile et professionnelle pour les activités suivantes :

CONSTATS ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS DANS LE CADRE DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER TECHNIQUE (DDT)

Etablissement des documents figurant dans la liste ci-après et exigés respectivement :
1/ En cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1 à 7 de l'article L 271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation ;
2/ En cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée
• Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L 1334-5 et L 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
• L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
• L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
• L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
• L'état des risques naturels, miniers et technologiques prévu à l'article L 125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article ;
• Le diagnostic de performance énergétique (DPE) prévu à l'article L 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;

1D052620241120

• L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation ;
• L'information sur la présence d'un risque de mérule prévu à l'article L 133-9 du code de la Construction et de l'habitation

AUTRES PRESTATIONS

- Mesurages Loi Carrez et Loi Boutin
- Diagnostics de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro (PTZ)
- Etats de conformité de la sécurité des piscines
- Etats des lieux locatifs « Loi SCELLIER »
- Diagnostics radon
- Diagnostics relatifs à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores
- Diagnostics réglementaires d'accessibilité handicapés
- Etat des installations d'assainissement non collectif
- Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division (EDD)
- Calcul des tantièmes
- Contrôle de la sécurité de l'installation électrique
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments
- Diagnostic technique global (DTG)
- Recherche de fibres céramiques réfractaires (FCR)

DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE.

- Repérages prévus aux articles R1334-20, R 1334-21 R 1334-22 du Code de la Santé publique,
- Repérages et examens visuels avant travaux, avant démolitions dans les différents types d'établissements tels que ERP Catégories 1 à 4, IGH....) comme le prévoit le code du travail
- Evaluation périodique de l'état de conservation des matériaux prévue à l'article R 1334-27 du Code de la Santé publique.
- Examens visuels prévus à l'article R 1334-29-3 du Code de la Santé publique.
- Mesure d'empoussièrement prévue à l'article R 1334-25 du Code de la Santé publique.
- Dossier Amiante des Parties Privatives (DAPP) prévu à l'article R 1334-29-4 du Code de la Santé publique

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

DIAGNOSTICS PRODUITS - EQUIPEMENTS - MATERIAUX - DECHETS (PEMD)

AUDIT REGLEMENTAIRE ENERGETIQUE

DIAGNOSTICS PLAN PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Les garanties s'exercent à concurrence des montants de garanties du tableau ci-après.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du **01/07/2025** au **01/07/2026** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à TRESSES le 12 juin 2025
Pour la société :

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	**10 000 000** € **par année** d'assurance
Dont : • **Dommages corporels**	**10 000 000** € **par année** d'assurance
• **Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus**	**2 000 000** € **par année** d'assurance
• **Dommages immatériels non consécutifs**	**150 000** € par année d'assurance
• **Dommages aux biens confiés**	**150 000** € par sinistre
Autres garanties :	
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	**2 000 000 €** par année d'assurance dont **1 000 000** € par sinistre
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	**1 500 000** € par année d'assurance dont **1 500 000** € par sinistre
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) **:** **Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :** Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	**1.000.000** € par année d'assurance **100.000** € par année d'assurance
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	**20.000** € par litige